

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1697

présenté par

M. Hetzel, Mme Blin, M. Juvin, M. Gosselin, M. Breton, M. Brigand, Mme Serre, Mme Genevard,
M. Di Filippo, M. Kamardine, Mme Bonnivard, Mme Dalloz, M. Taite, Mme Bonnet, M. Le Fur,
Mme Corneloup, M. Bazin et M. Dubois

ARTICLE 1ER QUATER

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à l'accompagnement de la fin de vie et à l'approche palliative ».

les mots :

« théorique et pratique aux soins palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de mettre en place une formation théorique et pratique aux soins palliatifs.